



DÉFENSE
RÉGION
NORD-EST

COMMISSION D'AVANCEMENT DES PERSONNELS À STATUT OUVRIER

Commission d'avancement des personnels à statut ouvrier (CAPSO) N°2 du CMG de Metz

La CAPSO N°2 du CMG de Metz regroupant le service du commissariat des armées (SCA), le service interarmées des munitions (SIMu), le service de l'énergie opérationnelle (SEO) et le secrétariat général pour l'administration (SGA) s'est déroulée le mercredi 25 juin à Metz, sous la présidence du directeur du centre ministériel de gestion (CMG)

PERSONNELS À STATUT OUVRIER

Seule la **CFDT Défense** a lu une déclaration liminaire, les autres organisations syndicales ont reconduit celle de la CAPSO N°1 du matin.

Le directeur du CMG ouvre la séance en informant l'ensemble des représentants de l'administration et des organisations syndicales que, compte tenu de la tenue tardive de la CAPSO, les essais professionnels ne pourront débuter qu'à partir du 1er octobre 2026. Cette contrainte de calendrier, déjà signalée par la **CFDT Défense**, confirme la nécessité d'une programmation anticipée des CAPSO afin de garantir une organisation fluide et équitable des parcours professionnels.

La **CFDT Défense** rappelle que, comme indiqué dans sa déclaration liminaire, le manque de temps n'a pas permis d'examiner l'ensemble des tableaux d'avance-

ment du SEO. Seuls les tableaux d'avancement de groupe à l'essai seront étudiés en consultation écrite dans les prochains jours.

Cette situation illustre une nouvelle fois l'importance d'un calendrier CAPSO stabilisé, permettant à chaque service de disposer du temps nécessaire pour préparer ses dossiers.

Au cours de la séance, il a été confirmé qu'en cas d'échec à un essai professionnel, l'agent est autorisé à le repasser un an complet après la date de l'essai, ce qui a surpris plusieurs organisations syndicales.

Grâce au travail préparatoire réalisé notamment par les élus **CFDT Défense** en amont, les interventions syndicales ont été limitées. Le directeur du CMG en a salué la qualité, soulignant qu'il avait permis un traitement efficace et rigoureux des dossiers.

*CELA A ÉTÉ SOULIGNÉ
PAR LE DIRECTEUR DU
CMG EN FIN DE
SÉANCE, QUI NOUS A
FÉLICITÉS POUR CE
TRAVAIL
PRÉPARATOIRE*

COMMISSION D'AVANCEMENT DES PERSONNELS À STATUT OUVRIER

**Conformément à l'ordre du jour, les
avancements suivants ont été étu-
diés :**

Avancement d'échelon au choix : 23
avancements sur 100 conditionnants.

Volume de droits d'échelons choix attribué au titre de 2026		
ATE	Population conditionnante pour le calcul du volume avt échelon choix	Droits attribués 2026
SCA	39	9
SEO	25	6
SGA	13	3
SIMu	23	5

Dont 5 advancements au profit de chef
d'équipe.

**Avancement de groupe des ouvriers de
l'état non-chef d'équipe (OE NCE) :** 36
avancements sur 320 conditionnants soit
11.25 % d'avancement.

NON CHEFS D'ÉQUIPE									
ATE	GV VII	HG	HGN	HCA	HCB issu de HCA	HCB issu de HG	HCB issu de HGN	HCC	TOTAL
SCA	2	6	3		1			1	13
SEO	3	1	1	4	2				11
SGA	1	1	2	1	1			1	7
SIMu	1		1	1	2				5

13 advancements au choix
9 advancements sur liste d'attente
14 advancements à l'essai

**Avancement de groupe des ouvriers de
l'état chef d'équipe (OE CE) :** 9 avance-
ments sur 97 conditionnants soit 9.28 %
d'avancement.

CHEFS D'ÉQUIPE								
ATE	HG CE	HGN CE	HCA CE	HCB CE issu de HCA CE	HCB CE issu de HG CE	HCB CE issu de HGN CE	HCC CE	TOTAL
SCA		1			2			3
SEO		1	1	1				3
SGA	1						1	2
SIMu				1				1

3 advancements au choix
1 avancement sur liste d'attente
5 advancements à l'essai

★ Le CMG nous informe que, pour le SCA,
le groupe HCB CE issu du groupe HG CE, ini-
tialement prévu pour le GSC de Besançon,
n'a pas pu être servi faute de candidature. Il

a donc été décidé de l'attribuer au GSC de
Strasbourg.

**Avancement de groupe par formation
qualifiante :**

1 groupe HCA pour le SCA
4 groupes VII pour le SIMu

★ Le CMG nous informe qu'un groupe VII
parmi les 4 du SIMu sera attribué sans for-
mation car l'agent est déjà détenteur du di-
plôme BSTAT maintenance pyrotechnie de-
puis 2006.

**Changement de profession à groupe
égal :**

Pour le SEO : 1 changement d'ouvrier d'ex-
ploitation pétrolière > mécanicien d'arme-
ment.

Pour le SGA : 1 changement d'ouvrier des
techniques de l'énergie > contrôleur des tra-
vaux de l'infrastructure.

★ 1 candidat non retenu pour le SGA au
motif qu'il ne justifie pas d'un an dans la
nouvelle profession.

Avancement à l'ancienneté :

Il n'y a pas d'avancement à l'ancienneté
pour cette année.

Rémunération au groupe supérieur :

Pour le SIMu : 2 agents du groupe VI seront
rémunérés au groupe supérieur (VII).

★ Pour être rémunéré au groupe supérieur,
il faut :

- Être classé au groupe VI
- Être à l'échelon 8
- Avoir au moins 50 ans
- Avoir obtenu le CT1 avant le 01/03/2007

Primo chef d'équipe et titularisation :

★ Le CMG nous
informe qu'il y a 8
primo-nominations
de chef d'équipe et
9 titularisations.

ATE	primo chef d'équipe	titularisation chef d'équipe
SCA	3	2
SEO	3	3
SGA	1	0
SIMu	1	4

PERSONNELS À STATUT OUVRIER



DÉFENSE
RÉGION
NORD-EST

COMMISSION D'AVANCEMENT DES PERSONNELS À STATUT OUVRIER

La **CFDT Défense** réaffirme, en cohérence avec sa déclaration liminaire, les enjeux essentiels mis en avant dès l'ouverture de la séance. Le calendrier tardif de la CAPSO, qui reporte l'organisation des essais professionnels, demeure un point de vigilance important car il a une incidence directe sur la lisibilité des parcours et la capacité des services à anticiper. La reconnaissance des compétences des ouvriers de l'État, la situation des professions orphelines et la nécessité d'un plan de recrutement adapté restent au cœur des préoccupations syndicales, dans un contexte où la baisse continue des effectifs fragilise les équipes et alourdit les charges de travail.

Malgré ces enjeux structurels, la séance s'est déroulée dans de bonnes conditions et l'ensemble des dossiers a pu être examiné de manière constructive. Le directeur du CMG a salué la qualité du travail préparatoire réalisé en amont, notamment lors des réunions préalables, permettant un traitement rigoureux et efficace des avancements. La **CFDT Défense** continuera d'agir avec détermination pour garantir un dialogue social exigeant et défendre les intérêts des ouvriers de l'État, afin que leurs compétences et leur engagement soient pleinement reconnus.

**PERSONNELS
À STATUT OUVRIER**

Metz, le 9 juillet 2026